



**Publication de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées**

**Directeur de publication :** Denis Carretier

**Rédacteur en chef :** Christel Chevrier

**Comité de rédaction :** Blandine Broquedis, Nadine Bals, Laure Bérard-Delay, Fabrice Guillois, Christophe Pueyo

**Rédigé en collaboration avec :** Chambres d'agriculture LR, ADVAH, la CAVALE, Escudier, Estéve, Ets Jullian, SAS Maurin, Lycée Charlemagne, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON-LR, Les vigneronns du Narbonnais, Prometé.

**Crédit photos :** Groupe Chambre, Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.

# Viticulture

## Languedoc Roussillon

Le bulletin de santé du végétal est édité à partir des observations de 52 observateurs sur un réseau de 454 parcelles régionales. Pour tenir compte des contextes pédo-climatique et agronomique propres à vos parcelles, nous vous invitons à aller réaliser vos propres observations avant toute intervention.

### Stades phénologiques

#### Vignoble régional

Sur les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « tout début de la floraison, chute des 1<sup>ers</sup> capuchons floraux » (stade 19) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à début « fermeture de la grappe » (stade L ou 33) en secteur précoce.

### Cicadelles vectrices de la flavescence dorée

#### Vignoble régional

Localement des cicadelles vectrices de la flavescence dorée sont encore observées au vignoble.

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée (*Scaphoidus titanus*), pour les communes à 3 traitements obligatoires, le 2<sup>ème</sup> traitement obligatoire est à réaliser jusqu'au 23 juin et dans la pratique 15 jours après la 1<sup>ère</sup> intervention.

La liste des communes concernées est donnée dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie.

Un avis de traitement correspondant est affiché en mairie, caves coopératives, distributeurs...

Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre 28 mai et le 23 juin.

## *Les abeilles butinent, protégeons les !*

### *Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires*

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

**Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

## Vignoble régional

De nouveaux symptômes (feuilles, inflorescences ou grappes) sont observés sur le vignoble régional.

La pression est en augmentation dans de nombreuses situations. Suite aux orages de la semaine passée, de nouvelles contaminations sont en cours sur l'ensemble du vignoble régional, la sortie de ces symptômes est attendue à partir du 26 juin pour les repiquages sur feuilles. L'indice de risque mildiou est en augmentation ou forte augmentation sur l'ensemble du vignoble régional.

## Aude

La fréquence et l'intensité de la maladie sont en nette progression. Les niveaux d'attaques sont très hétérogènes mais, ponctuellement, ils peuvent atteindre 30 % de feuilles et jusqu'à 10 % de grappes affectées.

Les données issues de la modélisation (potentiel système 97) nous indiquent que les pluies localement importantes des 17 et 18 juin sont susceptibles d'avoir engendré de nouvelles contaminations dont les symptômes pourraient être observables à partir du 25 juin.

## Gard

La partie sud et ouest du département présente des symptômes de façon régulière dans la totalité des parcelles. Leur fréquence varie de quelques taches par parcelle (cas général) à plus de 10 taches par cep ponctuellement sur quelques Chardonnay, Grenache ou Carignan très atteints (notamment sur les jeunes feuilles et entre-cœurs du fait de la forte croissance). Dans ces derniers, des inflorescences ou grappes sont également touchées même si pour le moment, aucune perte significative n'est constatée.

Sur le reste du vignoble, une augmentation de la fréquence des symptômes sur feuilles est désormais perceptible. La situation pourrait évoluer défavorablement dans les prochains jours.

De nouveaux cycles sont en cours sur tout le département en lien avec les orages et humectations survenus entre le 13 et le 19 juin. D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 19 juin, ces précipitations génèrent de nouvelles contaminations primaires et secondaires dont les 1<sup>ères</sup> extériorisations sont attendues à partir du 26 juin pour les repiquages et du 28 juin pour les foyers primaires. L'indice de risque mildiou est en **forte augmentation**.

## Hérault

De vieilles taches parfois fructifiées sont toujours observées au vignoble dans toutes les unités agroclimatiques.

Quelques nouveaux symptômes sur feuilles (taches fraîches) sont notés dans les unités agroclimatiques du Minervois, des Hauts Coteaux, de la Vallée de l'Orb-Lodévois, de la Basse Vallée de l'Hérault et du Nord Montpelliérais.

De nouveaux symptômes sur grappes (faciès « rot gris ») sont observés dans les unités agroclimatiques du Minervois, des Hauts Coteaux, du Biterrois, de la Vallée de l'Orb-Lodévois, de la Basse Vallée de l'Hérault et du Nord Montpelliérais.

Les fréquences de symptômes sur grappes augmentent dans certaines parcelles et peuvent atteindre des niveaux importants avec des pertes de récolte localement.

D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 19 juin, les conditions météorologiques enregistrées entre le 13 et le 19 juin génèrent de nouvelles contaminations secondaires sur l'ensemble des stations et primaires dans certaines situations. Les sorties de foyers primaires correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 28 juin (avec des niveaux de risque limite à moyen suivant les situations).

Les sorties des repiquages correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 26 juin.

L'indice de risque mildiou est en **augmentation** dans toutes les situations (en forte augmentation pour les stations de Fabrègues et Saint Jean de Fos).

**La maladie reste en phase épidémique.**

## **Pyrénées-Orientales**

Le mildiou est toujours observé dans tout département. Sa fréquence sur feuilles reste élevée et de nouvelles taches non fructifiées sont facilement visibles. On observe des symptômes sur grappes avec sur certaines parcelles des fréquences et des intensités importantes. Les pluies et humidités successives de ces derniers jours sont sources de nouvelles contaminations.

D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 19 juin, les sorties de symptômes des contaminations secondaires liées aux conditions météorologiques enregistrées le 6 et le 12 juin sont avancées au 14 juin. Les conditions météorologiques enregistrées le 13 et le 19 juin génèrent de nouvelles contaminations primaires et secondaires sur la station de Trouillas. Les sorties des repiquages correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 26 juin.

Les sorties de foyers primaires correspondant à ces contaminations sont attendues à partir du 30 juin (avec un niveau de risque limite). L'indice de risque mildiou est en augmentation.

# **B**lack-rot

## **Gard**

Quelques nouveaux symptômes (tache café au lait) sont observés sur feuilles mais leur fréquence d'apparition reste faible pour le moment. Les 1<sup>ers</sup> symptômes sont observés sur baies formées depuis ce début de semaine.

De nouvelles contaminations potentielles sont encore en cours d'incubation :

- suite aux orages de fin mai notamment sur grappes.
- suite aux pluies des 15, 16 et 18 juin sur feuilles et grappes selon les secteurs.

Les cumuls sont très variables allant de 10 mm jusqu'à 50 mm sur la vallée du Rhône le week-end dernier.

La pression reste toujours plus forte sur la partie ouest du département du fait de cumuls de pluie plus importants sur ces zones. Les parcelles de Grenache sont les plus touchées mais désormais d'autres cépages sont également concernés.

Globalement, nous observons toujours une fréquence beaucoup plus importante des symptômes (feuilles et inflorescences / grappes) sur le vignoble conduit en Agriculture Biologique.

Les orages survenus à partir du 15 juin vont générer de nouvelles contaminations dont l'extériorisation est attendue à partir fin juin sur feuilles puis sur grappes. Attention, nous arrivons au pic de sensibilité des grappes en matière de black-rot

## **Hérault**

Peu de nouveaux symptômes sur feuilles sont observés dans toutes les toutes unités agroclimatiques.

L'évolution de la maladie est peu importante cette semaine.

## **Pyrénées-Orientales**

Des symptômes sur feuilles sont observés sur les secteurs des Aspres Premiers Coteaux, Albères, Vallespir, Plaine et Moyenne Vallée de l'Agly. La fréquence des symptômes sur feuilles augmente sur ces secteurs. Des symptômes sur inflorescences sont observés dans les zones historiquement sensibles.

# Oïdium

## Vignoble régional

Nous sommes actuellement dans la période de haute sensibilité de la vigne à l'oïdium. La fréquence des parcelles touchées augmente encore sur l'ensemble de la région notamment sur les cépages sensibles comme le Carignan et le Chardonnay. La maladie est donc en progression avec localement des attaques sévères déjà observées. De ce fait, un examen exhaustif des grappes du cœur des souches est désormais indispensable.



## Aude

La fréquence et l'intensité de symptômes sur feuilles progressent. Ponctuellement des dégâts sur inflorescences et grappes sont observés et peuvent affecter jusqu'à 10 % des organes.

## Gard

Sur le secteur Garrigues-Alès et le sud-ouest du département, des symptômes sont toujours observés facilement sur feuilles de Chardonnay vigoureux, leur fréquence est en augmentation. Sur grappes, la situation est variable : de très peu de symptômes observés pour le moment sur pédoncules ou quelques grains isolés à 100 % des grappes touchées avec une forte intensité à ce stade (secteur Garrigues-Alès).

Sur le reste du département, les symptômes sont un peu moins fréquents (ponctuellement sur quelques grains de Chardonnay et Carignan essentiellement).

## Hérault

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles et grappes dans les unités agroclimatiques du Minervois, des Hauts Coteaux, du Biterrois, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais. Ils sont notés sur Carignan, cépages sensibles (Chardonnay, Cabernet sauvignon, Piquepoul, Viognier...) et localement sur cépages/parcelles non sensibles.

Les fréquences sur grappes peuvent être importantes ; localement leur intensité aussi. L'évolution de la maladie est toujours en progression.

## Pyrénées-Orientales

Les symptômes sur feuilles et sur grappes sont toujours visibles avec des fréquences et des intensités qui augmentent. Certaines parcelles présentent un inoculum important.

# Tordeuses de la grappe

## Vignoble régional

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération d'eudémis se généralise sur les secteurs précoces du vignoble régional et démarre ailleurs à l'exception des secteurs très tardifs. Les 1<sup>ères</sup> pontes sont observées en secteur précoce uniquement. Les observations de pontes sont à renforcer dans les prochains jours.

## Aude

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération d'eudémis se généralise sur l'est du département. Il s'intensifie sur les zones les plus précoces. Les toutes 1<sup>ères</sup> pontes sont observées sur les parcelles les plus précoces du littoral.

Sur les zones plus tardives (Limouxin, Malepère, Cabardès...), le vol n'a pas débuté.

## Gard

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération se généralise avec localement des captures importantes sur les secteurs précoces depuis vendredi 17 juin.

Les 1<sup>ères</sup> pontes fraîches sont observées depuis la fin de semaine dernière en secteur très précoce (Sables) et depuis le début de cette semaine en Costière et vallée du Rhône. Pour le moment, le seuil de nuisibilité (5 pontes pour 100 grappes) n'a pas été dépassé sur les parcelles observées.

## Hérault

Les toutes 1<sup>ères</sup> pontes sont observées en zone précoce.

Des papillons d'eulia sont observés dans les pièges avec des effectifs parfois très importants.

## Pyrénées-Orientales

Les 1<sup>ères</sup> pontes sont observées avec des seuils de nuisibilité (5 à 10 pontes pour 100 grappes) dépassés sur les secteurs de la Plaine (nord et sud) et Cru Banyuls.

# Maladie du Bois

## Vignoble régional

Les symptômes d'eutypiose sont toujours visibles.

Des symptômes d'esca et de Black-Dead-Arm sont localement visibles. Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

# Cicadelles vertes des grillures

## Vignoble régional

Des larves de cicadelles sont toujours visibles.

Le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles observées) n'est pas atteint dans les parcelles observées.

Des symptômes de grillure sont localement visibles dans quelques parcelles.

# P yrales

## Aude et Hérault

Des dégâts localement importants sont constatés sur les communes de la Redorte et de Siran.

# A cariens

## Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée. Dans les parcelles observées, le seuil de nuisibilité de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible n'est pas dépassé.

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.**

**La CRA-LRMP dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.**

<http://www.languedocroussillon.chambagri.fr/commun/bsv-viticulture.html>